

2019-6341
2020-07-14

Tueur d'insectes résiduel de contact durable Doktor Doom

INSECTICIDE DE CONTACT ET À EFFET RÉMANENT À PULVÉRISER

Produit sous pression

Valve multidirectionnelle

Vaporise le produit même à l'envers pour toucher les endroits difficiles à atteindre

Pas de CFC

COMMERCIAL

Utiliser à l'intérieur des maisons, des hôtels, des motels, des zones non destinées aux denrées alimentaires des hôpitaux, des moyens de transport [autobus, bateaux, navires, trains, camions (vides), avions], usines d'emballage de viande et de transformation des aliments, zones d'entreposage, restaurants et autres zones de manutention des aliments, services publics et des entrepôts pour tuer les organismes nuisibles suivants : fourmis, punaises des lits, pyrales indiennes de la farine, tiques sanguines, anthrènes des tapis, mouches domestiques, blattes, grillons, perce-oreilles, lépismes argentés, cloportes communs et/ou araignées.

Utiliser à l'intérieur dans les locaux des animaux et les laiteries pour supprimer les mouches domestiques et les mouches piquantes des étables.

Peut également être utilisé pour tuer les mouches et les moustiques ciblés sur les bovins laitiers et les chevaux et pour supprimer le barbin du mouton.

PRINCIPE ACTIF : Perméthrine.....0,50 %

N° D'HOMOLOGATION 28992 L.P.A.

CONTENU NET : 150-775 GRAMMES

ATTENTION



EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

753146 AB Ltd. o/a UltraSol Industries*.

10755-69, Avenue

Edmonton (AB) Canada T6H 2C9

780-432-6535

*Société appartenant entièrement à des intérêts canadiens et exploitée par des Canadiens

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Tueur d'insectes résiduel de contact durable Doktor Doom contient de la perméthrine, un pyréthrianoïde synthétique qui permet de supprimer un large spectre d'organismes nuisibles. Ceux-ci sont énumérés dans les sections ci-après de la présente étiquette. La perméthrine fournit une action de choc rapide contre les organismes nuisibles indiqués. Bien que la perméthrine soit plus stable que les pyréthrines sur lesquelles elle est basée, elle se dégrade quand même sous l'effet des rayons ultraviolets du soleil. Par conséquent, sa rémanence est relativement courte en présence de la lumière du soleil; toutefois, quand elle est protégée du soleil, la perméthrine a un effet rémanent sur les organismes ciblés. Dans les lieux d'utilisation précisés, afin d'améliorer l'efficacité de ce produit, appliquer directement sur les organismes ciblés dans la mesure du possible.

MODE D'EMPLOI

Bien agiter avant l'emploi. Afin d'accroître l'efficacité du produit, il faut, dans la mesure du possible, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles ciblés dans les lieux d'utilisation précisés.

RESTRICTIONS APPLICABLES À TOUTES LES UTILISATIONS :

- Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- NE PAS appliquer sur des végétaux, la literie pour animaux de compagnie, des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage (non ciblés) ou des sources d'électricité.
- NE PAS pulvériser sur les surfaces de plastique, les surfaces peintes et les surfaces vernies.
- Lors du traitement des structures, NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents
- NE PAS permettre aux personnes, aux animaux domestiques, ni aux animaux d'élevage d'entrer en contact avec les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché complètement. Attendre au moins 4 heures après le traitement avant de laisser les animaux de compagnie retourner dans les sites traités ou d'y remettre les aquariums.
- NE PAS pulvériser sur quelque équipement électronique que ce soit, comme les radios, les téléviseurs, les ordinateurs. Ne pas utiliser ce produit sur de l'équipement électronique en raison du danger d'électrocution.
- NE PAS appliquer sur des surfaces susceptibles d'être touchées par des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage.
- NE PAS traiter le bois de chauffage.
- NE PAS appliquer dans les pouponnières, les chambres de patients, ni les chambres pour personnes atteintes d'une invalidité.

- À moins d'indication contraire sur la présente étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie d'animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- NE PAS appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un équipement de protection respiratoire et oculaire approprié.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.
- NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation diffusé ou d'ambiance.
- NE PAS contaminer les denrées alimentaires / aliments pour animaux. NE PAS vaporiser d'aliments / aliments pour animaux ou d'emballages pour aliments / aliments pour animaux. NE PAS appliquer lorsqu'une installation de transformation d'aliments ou d'aliments pour animaux ou une zone de manipulation d'aliments pour animaux est en fonctionnement. Retirez tous les aliments / aliments pour animaux. Ne pas utiliser dans des zones où des denrées alimentaires / aliments pour animaux sont en cours de préparation ou de transformation. Ne pas utiliser dans des zones où les aliments / aliments pour animaux sont stockés, manipulés ou servis. Enlever ou couvrir toutes les surfaces de transformation des aliments pour animaux, l'équipement et les ustensiles ou bien les laver après le traitement. Tout aliment / aliment contaminé accidentellement par une solution de pulvérisation doit être jeté.

COMMENT APPLIQUER LE PRODUIT: Appliquer comme traitement localisé, comme traitement des fissures et des crevasses ou comme traitement des cavités seulement.

Traitement des fissures et des crevasses : Application directe d'un produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure ou d'un élément ciblé. Cela ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un tube d'injection peut être utilisé pour appliquer le produit et le faire pénétrer dans les fissures et les crevasses. Insérer la buse de l'injecteur à une profondeur de 2 cm dans les fissures, les crevasses, les trous et petites ouvertures où les organismes nuisibles sont présents. Pulvériser le produit pendant environ 1 seconde à chaque endroit. Dans le cas des infestations graves, injecter le produit à intervalles de 30 cm environ. Dans le cas des infestations légères, injecter le produit à des intervalles de 1 mètre environ.

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée.

POUR UNE UTILISATION À L'INTÉRIEUR DANS LES STRUCTURES SUIVANTES: MAISONS, HÔTELS, MOTELS, HÔPITAUX (ZONES NON ALIMENTAIRES UNIQUEMENT), ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT [AUTOBUS, BATEAUX, NAVIRES, TRAINS, CAMIONS (VIDE), AVIONS], EMBALLAGE DE VIANDE * ET USINES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE *, ZONES DE STOCKAGE *, RESTAURANTS * ET AUTRES ZONES DE MANUTENTION ALIMENTAIRE *, SERVICES PUBLICS ET ENTREPÔTS:

* Dans les établissements de manutention de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux tels que ceux-ci (c'est-à-dire les lieux autres que les résidences privées dans lesquelles des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux sont détenus, transformés, préparés ou servis): Les zones non alimentaires / fourragères des établissements de manutention des denrées alimentaires et des aliments pour animaux comprennent les salles d'ordures, les toilettes, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (y compris de mise en conserve, en bouteille et en boîte), de préparation (p. ex. nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et de stockage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.

Toujours faire l'essai du produit sur une petite zone peu visible pour vérifier que le produit ne décolore pas ou ne tache pas les surfaces avant de procéder au traitement d'une zone entière. Vérifier si des taches apparaissent 30 minutes après l'application du produit. Ne pas appliquer sur la tapisserie, le papier peint ou des matières semblables, car le produit pourrait les tacher.

Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Blattes, grillons, perce-oreilles, cloportes communs, araignées et tiques sanguines : Pulvériser sur les surfaces à l'intérieur des bâtiments ou les surfaces dans les moyens de transport, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, les ouvertures autour des tuyaux et les éviers et derrière les plinthes.

NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec un produit antiparasitaire homologué pour un emploi sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents.

Thermobies et lépismes argentés : Retirer tous les objets avant de traiter les bibliothèques, les placards ou les autres endroits où sont rangés des vêtements, des jouets, des serviettes et d'autres articles. Pulvériser sur les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, le

2019-6341
2020-07-14

long des plinthes et derrière celles-ci, les cadres de porte, les bibliothèques et les aires d'entreposage. Ne pas remettre les articles dans les bibliothèques et les lieux d'entreposage tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Fourmis : Pulvériser sur les pistes, les nids et les points d'entrée autour des portes et des fenêtres, ainsi que les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds.

Pyrales indiennes de la farine et mouches domestiques en hibernation : Pulvériser sur les surfaces internes des bâtiments et des moyens de transport, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, dans les cavités des murs et les endroits par lesquels les organismes nuisibles pourraient entrer, notamment autour des cadres de fenêtre et de porte. Le produit peut également être utilisé pour traiter la machinerie.

Punaises des lits : NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements. Appliquer/pulvériser le produit sur les surfaces internes des bâtiments et des moyens de transport, y compris directement dans les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci, sur les planchers sous des objets tels qu'un lit et une table de chevet.

POUR UNE UTILISATION À L'INTÉRIEUR DANS LES LOCAUX DES ANIMAUX ET LES LAITERIES :

NE PAS appliquer lorsque les laiteries sont en cours d'exploitation. Les bidons de lait et/ou les réservoirs de lait en vrac doivent être retirés ou recouverts durant le traitement. Recouvrir toutes les surfaces de l'équipement de traite ou les laver soigneusement après le traitement. Tous les aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. le lait) qui sont contaminés accidentellement par la solution pulvérisée doivent être jetés. NE PAS réappliquer le produit pendant une période d'au moins 14 jours après le traitement. Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. NE PAS dépasser 12 applications par années. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 7 jours après le traitement du bâtiment d'élevage.

Pour éliminer les mouches domestiques et les mouches piquantes des étables au moyen d'une application localisée, diriger le jet vers la surface des murs, des plafonds, des stalles, des zones de stabulation, des fondations, des appareils d'éclairage et des points d'entrée (p. ex. les cadres de porte et de fenêtre).

POUR TRAITER LES BOVINS LAITIERS, LES CHEVAUX ET LES MOUTONS :

Pour protéger les bovins laitiers en lactation et les bovins laitiers non en lactation contre les mouches faciales, les mouches des cornes et les moustiques : Pulvériser le produit pendant environ 3 secondes de chaque côté de l'animal en prenant soin de bien traiter le dos, le garrot et les pattes avant. En ce qui concerne les mouches faciales, pulvériser le produit sur la face et la tête, en prenant soin d'éviter de pulvériser la solution dans les yeux de l'animal. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

2019-6341
2020-07-14

Pour protéger les chevaux contre les taons, les mouches faciales, les mouches domestiques, les mouches des cornes, les mouches noires et les moustiques : Pulvériser le produit pendant environ 3 secondes de chaque côté de l'animal en prenant soin de bien traiter le dos, le garrot et les pattes avant. En ce qui concerne les mouches faciales, pulvériser le produit sur la face et la tête, en prenant soin d'éviter de pulvériser la solution dans les yeux de l'animal. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

Pour supprimer les barbins du mouton : Pulvériser le produit pendant environ 3 secondes de chaque côté de l'animal en prenant soin de bien traiter le dos, le garrot et les pattes avant. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Les opérateurs antiparasitaires doivent porter des vêtements protecteurs couvrant les mains, les pieds et les yeux. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants, des chaussures et des chaussettes résistants aux produits chimiques pendant l'application et le nettoyage. Il faut porter un respirateur approuvé par le groupe CSA et une couverture oculaire lorsqu'on applique Tueur d'insectes résiduel de contact durable Doktor Doom. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, etc.

MISES EN GARDE ENVIRONNMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les abeilles.

CONTENU SOUS PRESSION

Ne pas perforer ou incinérer le contenant. Ne pas entreposer ni utiliser près de la chaleur, d'une flamme nue ou en fumant. L'exposition à une température dépassant 50 °C peut faire éclater le contenant.

Bardage en vinyle ou en aluminium : Si on applique ce produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout si celui-ci est clair, vieux, patiné ou abîmé), il risque de le tacher, de le blanchir ou de le décolorer. De plus, la chaleur extrême et l'ensoleillement direct peuvent favoriser les dommages. Avant d'appliquer sur du bardage en vinyle ou en aluminium, traiter une petite surface et vérifier s'il y a des taches 30 minutes plus tard. Quels que soient les résultats de l'essai, ne pas appliquer ce produit sur de tel bardage quand celui-ci est en plein soleil ni pendant la chaleur du jour.

ENTREPOSAGE

Garder le produit dans un endroit frais et sec, loin des flammes nues et des sources de chaleur.

ÉLIMINATION

Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la valve pour libérer toute pression résiduelle, puis éliminer le contenant vide conformément à la réglementation provinciale. Ne pas perforer ni incinérer le contenant.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.